



VOUS N'ÊTES PAS SYNDIQUÉ(E)S...

Pourtant vous reconnaissez
la nécessité du syndicat
pour faire valoir vos droits, négocier et agir.

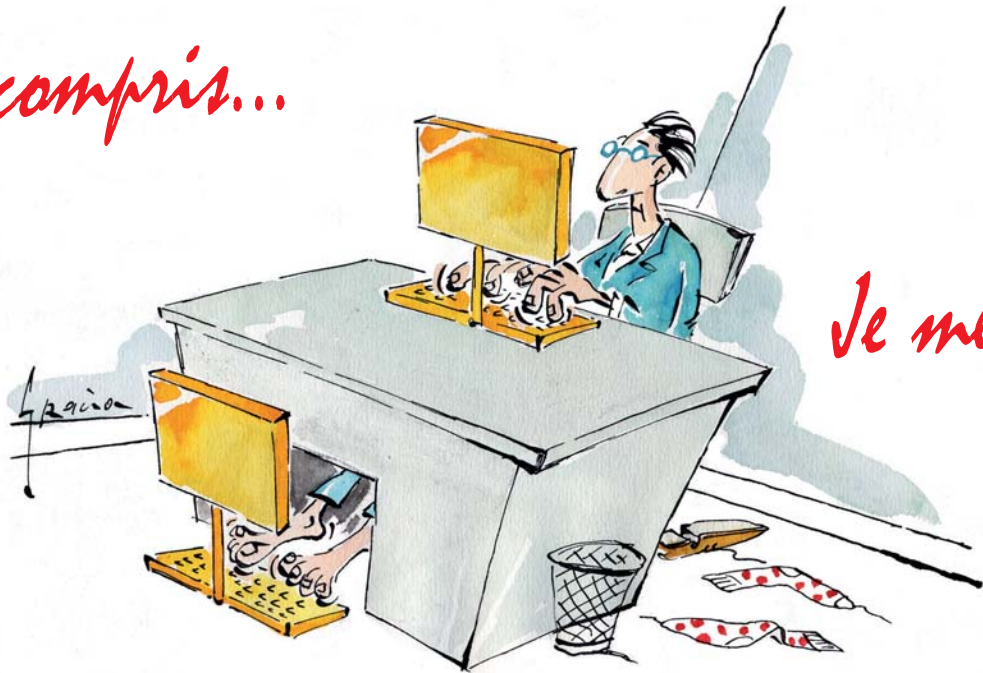
C'est ensemble en toute liberté
que nous ferons efficacement progresser
les salaires ou les conditions de travail.

ALORS, QU'ATTENDEZ-VOUS ?

SE SYNDIQUER
POUR RÉSISTER
ET AGIR ENSEMBLE



J'ai compris...



Je me syndique!

FO
la force syndicale



LE SYNDICALISME AUJOURD'HUI

01 LE SYNDICALISME CONCERNE QUI ?

Tous les salariés, c'est-à-dire toutes celles et tous ceux qui perçoivent un salaire en contrepartie de leur travail.

01 ET CEUX QUI SONT AU CHÔMAGE ?

Les chômeurs restent des salariés ; ils sont, il faut le souhaiter, privés temporairement d'emploi, mais pas de droits ; c'est d'ailleurs le syndicat qui les représente tant auprès des autorités ministérielles que des organismes sociaux.

01 LES JEUNES ?

Ils sont confrontés aux mêmes difficultés que les autres salariés. Mais, à celles-ci s'ajoutent le difficile accès à un emploi stable et à un logement, qui handicapent leur besoin d'autonomie, devant déboucher sur le « départ dans la vie au travail ». Le syndicat se doit d'être à leur côté ainsi que les structures jeunes pour les aider.

Site : reseau.fojeunes.fr – Courriel : reseau.fojeunes@force-ouvriere.fr

LES FEMMES ?

Les femmes composent la moitié de la population, elles subissent plus fortement le chômage, les bas salaires et le temps partiel imposé. Le syndicat se doit de défendre l'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes.

LES RETRAITÉS NE SONT-ILS PAS OUBLIÉS ?

Non, car défendre les droits des retraités c'est non seulement agir pour leur pouvoir d'achat, mais c'est aussi protéger les droits à la retraite pour les plus jeunes.

EN FAIT, C'EST LA SOLIDARITÉ ENTRE TOUS LES SALARIÉS ...

Oui, le syndicalisme c'est la solidarité entre tous les travailleurs salariés, quels que soient leur situation, leur secteur d'activité, leur qualification, leur sexe et leur âge.

CADRE ET OUVRIER MÊME COMBAT ?

Les ingénieurs et cadres sont de plus en plus nombreux (trois millions dans le seul secteur privé...), le syndicat doit promouvoir les intérêts spécifiques des cadres et des ingénieurs sans les isoler de l'ensemble des salariés.

Site : www.fo-cadres.fr

Le syndicat est donc là pour tous : ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres. Tous ont des intérêts communs, y compris les salariés au chômage et les retraités.



POURTANT LES REVENDICATIONS DES UNS NE SONT PAS TOUJOURS CELLES DES AUTRES

C'est vrai. Aussi, les revendications catégorielles sont déterminées dans les différents secteurs professionnels par les intéressés, de sorte que cela ne porte pas préjudice aux autres. C'est ça la solidarité !

COMMENT METTRE CETTE SOLIDARITÉ EN ACTION ?

Ensemble dans un syndicat. Afin d'échapper au jeu du patronat qui nous oppose les uns aux autres et licencie les uns comme les autres.

CE N'EST PAS ALLER UN PEU LOIN ?

Même si l'affirmation peut choquer certains, la question ne se pose même pas. En bas ou en haut de l'échelle, l'aspect humain s'écarte au profit des intérêts financiers. La preuve, plus une entreprise licencie, plus sa cote monte en Bourse...

REVENONS AU SYNDICAT, QUELLE EST SA FORCE ?

Celle que lui donnent le nombre et la détermination des adhérents et des militants. Mais une force, c'est comme la forme, ça s'entretient ; en matière syndicale, il faut toujours plus d'adhérents informés et formés, pour obtenir de nouvelles avancées et garanties sociales.

POURQUOI LES SALARIÉS NE SONT-ILS PAS TOUS SYNDIQUÉS ?

Certains pensent qu'ils sont assez forts pour se défendre tout seuls, d'autres comptent ouvertement ou non sur les syndiqués, ne font rien... et critiquent. Mais il faut ajouter que des syndicats sont sortis de leur rôle. Marqués politiquement ou trop « arrangeants », ils ont sacrifié leur indépendance, et, en même temps, une part de crédibilité et d'efficacité du syndicalisme.

UN VRAI SYNDICAT EST DONC INDISPENSABLE ?

Ça ne fait aucun doute !

Regardez autour de vous, de regroupements en réorganisations, les entreprises déploient leur force pour remettre en cause les droits des salariés. Il en est de même dans la fonction publique et le secteur public où la « privatisation » est à l'œuvre.

Le moyen de se regrouper pour les salariés, c'est le syndicat.

Le poids d'un vrai syndicat (indépendant) rééquilibre les forces en présence et vous permet ainsi de négocier d'égal à égal afin d'obtenir ce que vous n'obtiendrez jamais seul.

Mais attention, maintenant pour pouvoir négocier il vous faut obtenir 10% aux prochaines élections des instances représentatives du personnel.

La désignation du délégué syndical en dépend.

C'est une vraie remise en cause de la liberté syndicale et de la liberté de négocier.

Lorsqu'on connaît les pressions que peuvent exercer une direction au moment des votes, le résultat des scrutins, dans les PME notamment, traduira-t-il fidèlement, dans tous les cas, l'expression des salariés ?



LE SYNDICAT FO C'EST QUOI ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait la Confédération Générale du Travail.

Cette « CGT », à l'époque, avait pour seul objet la défense des intérêts des salariés.

Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti communiste français.

C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ? Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. Aujourd'hui FO, historiquement et juridiquement la CGTFO, est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

C'est sa force, c'est votre force.

QUE PEUT FO POUR VOUS ?

LOCAL DANS VOTRE ENTREPRISE

FO est représentée partout en France (15 000 implantations). Si ce n'est pas encore le cas dans votre entreprise ou administration, il existe une représentation dans votre ville (Union locale) ou votre département (Union départementale).

Vous avez une difficulté, FO intervient pour vous conseiller et vous aider individuellement ou collectivement. Négociation ou conflit, FO met chaque fois son poids dans la balance.

Une seule ligne de conduite : vos droits doivent être reconnus et vos revendications entendues et défendues.

PROFESSIONNEL DANS VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ

FO est représentée dans toutes les professions, chacune de vos revendications est donc défendue par des négociateurs qui connaissent vos conditions de travail.

RETRAITE AVANT ET PENDANT VOTRE RETRAITE

FO, avec son Union confédérale des retraités (UCRFO) et ses Unions départementales de retraités (UDR), agit en permanence pour défendre les droits des futurs retraités et retraités, tant du secteur privé que public et nationalisé, et ainsi prendre en compte leurs attentes !



FO SUR UN PLAN GÉNÉRAL

FO a toujours participé, voire provoqué, toutes les grandes négociations sociales qui sont à l'origine de nombreuses avancées déterminantes : congés payés, retraites complémentaires, assurance-chômage, formation professionnelle, etc. Dans tous ces domaines, les responsables FO sont reconnus comme des « experts ».

Parfois certains reprochent à FO son intransigeance ; pourtant, il n'y a pas à transiger, ni avec le patronat ni avec le gouvernement, sur l'amélioration du niveau de vie de tous ceux qui travaillent pour accroître la richesse du pays. Toutefois, en démocratie, on peut et on doit rechercher le compromis sans pour autant tomber dans la compromission, c'est le but de la libre négociation syndicat-patronat (contrat collectif) que FO préconise.

FO SUR LE PLAN EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Aujourd'hui, l'internationalisation des échanges est totale et permanente, la situation de chaque salarié est complètement dépendante de choix industriels, commerciaux et économiques à l'échelle de la planète (c'est la mondialisation) ; plus encore qu'à leur création les instances syndicales européennes et internationales sont donc indispensables pour défendre les intérêts spécifiques des salariés.

FO s'y emploie avec vigueur au sein de la Confédération européenne des syndicats (60 millions d'adhérents) et de la Confédération syndicale internationale (155 millions d'adhérents).

POUR LA DÉFENSE DE VOS DROITS DE SALARIÉS

Il vous DROIT DU TRAVAIL

Convention collective, Code du travail, contrat de travail, statuts particuliers, salaires, horaires, congés, hygiène et sécurité, égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes, droits des handicapés, discrimination, harcèlements moral et sexuel, médecine du travail, etc. Dans tous ces domaines, FO est en mesure de renseigner, de vérifier, de préciser, d'orienter, de conseiller tous les salariés qui le souhaitent.

Il vous PROTECTION SOCIALE

Sécurité sociale, allocations familiales, caisses de retraite, ASSEDIC, AFPA, formation professionnelle, etc., FO a des administrateurs dans tous les organismes sociaux, qui peuvent vous expliquer les démarches à engager, suivre un dossier urgent, faire corriger de possibles erreurs, etc.

Important, chaque adhérent(e) FO, du secteur privé comme public, à jour de ses cotisations, bénéficie d'une assurance « Protection juridique vie professionnelle ». Cette protection intervient, dans le cadre de l'exercice de son métier, en cas de poursuites d'un tiers pour dommage subi.



FO PRUD'HOMMES

En cas de besoin FO peut vous aider à saisir le conseil de prud'hommes ; FO a des élus conseillers prud'hommes dans toutes les sections. Indépendamment de cette possibilité, des défenseurs syndicaux peuvent, sous certaines conditions, assurer votre défense. Contactez l'Union départementale de votre travail.

FO DANS LA VIE QUOTIDIENNE

FO peut vous informer, vous conseiller et vous aider dans la recherche d'un logement social (1 % logement), l'établissement de votre déclaration de revenus, etc.

Mais, surtout, les syndiqués FO ont la possibilité de recourir aux services de l'Association Force ouvrière consommateurs (AFOC) pour les litiges liés à la consommation. Elle est présente dans tous les départements au sein des Unions départementales FO.

Site : www.afoc.net – Courriel : afoc@afoc.net

Important, chaque adhérent(e) FO, à jour de ses cotisations, est assuré(e) en cas d'accident corporel dans le cadre de son activité syndicale. Son véhicule est aussi assuré (remboursement de la franchise ou montant des réparations nécessaires) à concurrence de 458 euros dans les deux cas.

À QUOI ENGAGE L'ADHÉSION À FO ?

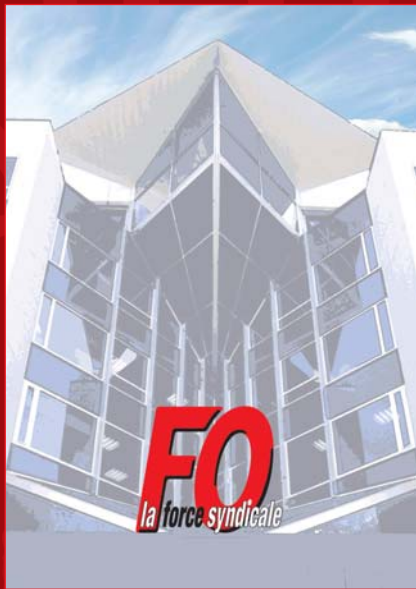
■ QUE VOUS AYEZ UN EMPLOI OU NON, À VOUS DE CHOISIR CE QUE VOUS VOULEZ FAIRE.

Adhérer : vous donnez du poids à votre syndicat, vous lui donnez plus de force, ce qui est déjà un acte significatif et responsable.

Militer : vous participez activement à la vie de votre syndicat, vous défendez vos idées, vous prenez en charge les revendications et vous faites partager vos convictions aux autres. Votre vie se remplit, vous avez le sentiment fondé d'être utile, de ne plus subir.

Assurer des responsabilités : vous vous êtes pris au jeu du militantisme, les syndiqués reconnaissent vos qualités et vous font confiance, alors les responsabilités vous attendent. De délégué(e) du personnel à délégué(e) syndical(e), de secrétaire de syndicat à secrétaire départemental(e), de conseiller(e) prud'homme à administrateur(trice) d'un organisme social, etc, elles ne manquent pas...

IL FAUT SAVOIR QUE TOUS LES SALARIÉS AYANT DES RESPONSABILITÉS SYNDICALES ONT DROIT À UNE FORMATION SYNDICALE DE 12 À 18 JOURS PAR AN. C'EST LA LOI.



QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

Hormis payer ses cotisations, être solidaire avec tous les adhérents FO et participer au fonctionnement démocratique du syndicat, où les décisions sont prises en assemblées, à la majorité. Toutes les opinions peuvent s'exprimer et toutes les voix sont égales.

COMBIEN COÛTE L'ADHÉSION À FO ?

Au minimum 1 heure de salaire par mois ; ainsi, chacun cotise selon ses moyens. Des taux de cotisations particuliers sont prévus pour ceux qui sont au chômage, à la retraite ou qui travaillent à temps partiel.

COMMENT RÉGLER LA COTISATION À FO ?

Comme vous voulez : par mois, par trimestre ou par an ; selon la décision prise par les syndiqués au sein de leur syndicat. Nous recommandons vivement, pour des raisons de commodités, le prélèvement automatique. À noter que chaque adhérent FO reçoit gratuitement la plupart des publications syndicales d'information, et que les cotisations syndicales sont, en partie, (66%) directement déductibles des impôts.

QUESTION EST-CE QU'ON RESTE LIBRE À FO ?

Vous adhérez quand vous le voulez et vous cessez d'adhérer et de cotiser quand vous le voulez.

QUESTION OÙ VOUS RENSEIGNER POUR ADHÉRER À FO ?

Auprès de la personne qui vous a remis cette plaquette, du responsable FO de votre entreprise ou de la représentation locale FO en consultant par Internet : www.force-ouvriere.fr/adherez/.

QUESTION OÙ DOIVENT S'ADRESSER LES JEUNES SANS EMPLOI, LES CHÔMEURS, PRÉRETRAITÉS ET RETRAITÉS POUR ADHÉRER À FO ?

À la personne qui leur a remis cette plaquette, mais aussi dans l'une des Unions départementales et Fédérations nationales dont les coordonnées sont consultables sur le site : www.force-ouvriere.fr.

Bien sûr, l'adhésion en ligne reste possible pour tous sur le site www.force-ouvriere.fr/adherez/.



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Personne ne peut contester aujourd'hui les difficultés croissantes liées aux répercussions de la crise que rencontrent les salariés au quotidien. Ils n'en sont pas responsables, mais, dans les faits, ils en paient les conséquences.

Les choix en matière de politiques économiques et sociales pour sortir de la crise ne répondent pas aux attentes des salariés.

Ils nous faut donc s'organiser collectivement pour combattre les injustices sociales qui nous frappent en matière de pouvoir d'achat, de protection sociale ou bien d'emplois.

Qui d'autres que les salariés eux-mêmes sont capables de défendre et améliorer les droits existants, les conditions de travail ?

Se syndiquer aujourd'hui c'est rejoindre une force collective, une force syndicale qui élabore, négocie et fait aboutir les revendications.

Enfin, se syndiquer aujourd'hui c'est agir dans le cadre d'un engagement personnel pour obtenir ensemble plus de solidarité. **FO : des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre et indépendant.**

Bienvenue à Force Ouvrière.

Jean-Claude MAILLY

Secrétaire général



Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Courriel :

Profession :

Entreprise ou administration :

.....

A remettre à un délégué FO ou à retourner à :

Confédération générale du travail Force ouvrière

141 avenue du Maine – 75684 PARIS cedex 14

Tél.: 01.40.52.82.00 - Site Internet : <http://www.force-ouvriere.fr>

**J'ADHÈRE À
FO**

Date et signature



Je soussigné(e) (nom)

.....

délégué(e) FO du syndicat

.....

avoir reçu la somme de €

en numéraire ou par chèque *(rayer la mention inutile)*

représentant la cotisation syndicale de *(nom et prénom)*

.....

Date et signature

Reçu de règlement de cotisation

NOTES

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141, avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14
Tél. : 01 40 52 82 00
www.force-ouvriere.fr

Nom du délégué(e) fo :

N° tel pro :

portable :

courriel :